



Règlement du 6ème Tournoi Nocturne de Double Séniors de DARVOY du 4 Janvier 2019

- 1) Le tournoi est autorisé sous le n° (en cours)
- 2) Le tournoi se déroule selon les règles de l'IBF et de la FFBA.
- 3) Toute participation implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
- 4) Le présent tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBA autorisés en compétition séniors dans les catégories : R, D et P en DH, DD et DMX.
- 5) Le logiciel utilisé sera : BADPLUS et le tournoi sera placé sous l'autorité du Juge-Arbitre Dentz Guedon Wilfried et d'un Juge-Arbitre adjoint Transon Frederic. Ces derniers prendront les décisions concernant toutes requêtes faites par un joueur et sa décision sera sans appel.
- 6) La date de limite d'inscription est fixée au **21 Décembre 2018**, date de réception par courrier. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Chèque libellé à l'ordre de DJS Bad et adressé à : Calvet Claire, 6, rue d'Orléans, 45150 JARGEAU.
- 7) Tout joueur doit pouvoir présenter sa licence le jour du tournoi ou remplir une déclaration sur l'honneur. Tout non licencié à la date de la compétition se verra exclu des tableaux et sera remplacé par un joueur désigné de la liste supplémentaire.
- 8) Les joueurs peuvent s'inscrire en double avec X (sans assurance de se voir attribuer un(e) partenaire)
- 9) Le montant des droits d'engagement est fixé à 15 € pour un tableau et 21 € pour deux tableaux.
- 10) Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de regrouper certaines catégories dans un même tableau ou d'en annuler si le nombre de joueurs est insuffisant.
- 11) Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra faire appel au Juge-arbitre pour désigner un arbitre et particulièrement pour les finales.
- 12) Le remboursement des frais d'inscription des joueurs W.O se fera dans les conditions suivantes: - avant tirage au sort si le comité d'organisation est prévenu - après tirage au sort, le remboursement sera possible uniquement sur présentation d'un certificat médical. La date du tirage au sort est fixée au **22 décembre 2018**.
- 13) Un échéancier prévisionnel sera affiché à titre informatif seulement, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.
- 14) Les horaires indiqués sont impératifs. Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5mn après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge arbitre. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 min d'avance sur l'horaire annoncé.
- 15) Tout joueur devant s'absenter temporairement devra avertir la table de marque, après avoir vérifié qu'il ne joue pas les matchs suivants, en cas d'absence il risque l'exclusion du tableau.
- 16) Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Nous rappelons qu'il est interdit de quitter le terrain pendant le match sauf cas médical.

17) Les volants en plume seront obligatoires pour les classés. Les volants de matchs sont à la charge des joueurs à parité. En cas de litige les volants retenus sont :

- Plastiques : YONEX MAVIS 500

- Plumes : RSL Tourney No.3

Ces volants seront disponibles à la vente dans la salle pendant la durée du tournoi.

18) Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement, à compter de l'appel du match, pour démarrer celui-ci.

19) Le temps de repos entre deux matchs pour un même joueur est de 20 minutes minimum.

20) Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBa est exigée sur le terrain.

21) Les classements pris en compte sont les derniers publiés officiellement avant la date du tirage au sort.

22) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou accidents. Le comité d'organisation

23) Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.